

Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS 6, 7, ET 8 DÉCEMBRE 2016, GATINEAU (QUÉBEC)

Résolution n° 115/2016

TITRE: Accroître le financement pour le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones

OBJET: Développement de la petite enfance et éducation préscolaire

PROPOSEUR(E): Maureen Chapman, Chef, Première Nation de Skawahlook, C.-B.

COPROPOSEUR(E): Duke Peltier, Chef, Première Nation non cédée de Wikwemikong, Ont.

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) :

- i. Article 14 (1) : Les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage;
- ii. Article 14 (2) : Les autochtones, en particulier les enfants, ont le droit d'accéder à tous les niveaux et à toutes les formes d'enseignement public, sans discrimination aucune;
- iii. Article 14 (3) : Les États, en concertation avec les peuples autochtones, prennent des mesures efficaces pour que les autochtones, en particulier les enfants, vivant à l'extérieur de leur communauté, puissent accéder, lorsque cela est possible, à un enseignement dispensé selon leur propre culture et dans leur propre langue;
- iv. Article 15 (1) : Les peuples autochtones ont droit à ce que l'enseignement et les moyens d'information reflètent fidèlement la dignité et la diversité de leurs cultures, de leurs traditions, de leur histoire et de leurs aspirations;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8^e jour de décembre 2016 à Gatineau (Québec)

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

115 – 2016

Page 1 de 3

Head Office/Siège Social

Unit 5 —167 Akwesasne International Rd., Akwesasne, ON K6H 5R7 Telephone: 613-932-0410 Fax: 613-932-0415
Suite no 5 —167, chemin Akwesasne International, Akwesasne (ON) K6H 5R7 Téléphone: 613-932-0410 Télécopieur: 613-932-0415

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
6, 7, ET 8 DÉCEMBRE 2016, GATINEAU (QUÉBEC)

Résolution n° 115/2016

- B. En 1995, le gouvernement du Canada a établi le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) pour promouvoir le développement et la préparation à l'école des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis vivant en milieu urbain et dans les grandes communautés du Nord.
- C. Un élargissement du PAPA pour les communautés des Premières Nations a été annoncé le 19 octobre 1998. Cette mesure prévoyait le financement d'activités à l'appui de stratégies d'intervention rapide, visant à répondre aux besoins d'apprentissage et de développement des jeunes enfants vivant dans les communautés des Premières Nations, dans le but de promouvoir l'établissement de stratégies de développement de la petite enfance élaborées et gérées par les communautés. Cet élargissement est le résultat direct des engagements pris dans « *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, Bâtir notre avenir ensemble* », et dans le discours du Trône de septembre 1997.
- D. Des recherches ont montré que les enfants connaissent une meilleure transition quand l'accent a été mis sur l'éducation préscolaire chez les jeunes apprenants.
- E. Le PAPA encourage les parents, les familles et les membres des communautés à jouer un rôle actif dans la gestion du programme, lequel s'articule autour de six éléments : l'éducation; la promotion de la santé; la culture et les langues; la nutrition; l'aide sociale; la participation des parents/de la famille.
- F. L'étude menée en 2014 par la Société d'aide à l'enfance autochtone de la Colombie-Britannique, *An Environmental Scan of Public Policy and Programs for Young Aboriginal Children in BC: A Cold Wind Blows (Une analyse environnementale des politiques et des programmes publics pour les jeunes enfants autochtones en C.-B. : une rafale de vent froid)*, a conclu que le financement octroyé par le gouvernement fédéral était essentiellement inchangé depuis plusieurs années et que, par ailleurs, des renseignements détaillés, indiquant la destination des fonds consacrés au développement de la petite enfance, à l'éducation préscolaire et aux services de garde, sont rares, voire inexistantes.
- G. Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), dans le cadre de ses travaux sur les enjeux liés à l'enfance et à la famille, a reconnu que l'éducation préscolaire (de 0 à 6 ans) était une mesure essentielle pour réduire le nombre d'enfants pris en charge et permettait d'aboutir à de meilleurs résultats.
- H. Santé Canada verse 59 millions de dollars par an pour appuyer plus de 9 000 enfants dans le cadre de plus de 300 PAPA dans les communautés des Premières Nations dans les réserves. Le Budget de 2010 a octroyé au PAPA dans les réserves 25 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans (2010-2015).
- I. Le Budget de 2016 prévoit la réalisation de réparations et de rénovations urgentes des installations qui accueillent les participants au PAPA dans les réserves et à l'initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits, grâce à un investissement de 29,4 millions de dollars en 2016-2017. Par ailleurs, le Budget de 2016 préconise l'attribution de 100 millions de dollars en 2017-2018 pour l'éducation préscolaire et les services de garde dans les réserves. Le gouvernement discutera avec des organismes et des parents

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8^e jour de décembre 2016 à Gatineau (Québec)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
6, 7, ET 8 DÉCEMBRE 2016, GATINEAU (QUÉBEC)**

Résolution n° 115/2016

autochtones afin de déterminer la meilleure démarche à adopter pour offrir des programmes d'éducation préscolaire et de services de garde de grande qualité dans les réserves, dans le cadre du nouveau Cadre national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants.

- J. La Société d'aide à l'enfance autochtone de la Colombie-Britannique a dit craindre que les fonds prévus dans le Budget de 2016 ne règlent pas le sous-financement critique des programmes de développement de la petite enfance et des services de garde des Premières Nations en C.-B. et au Canada, avec seulement 3 millions de dollars pour réparer ou rénover les installations des 203 Premières Nations de C.-B., ce qui forcera les Premières Nations sans infrastructures pour les services de garde d'enfants à attendre une autre année si elles veulent créer des programmes pour les plus jeunes.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Reconnaissent l'importance du développement de la petite enfance ainsi que des programmes d'éducation préscolaire et de services de garde, et indiquent apporter leur plein appui au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) et aux services de garde connexes.
2. Appellent le gouvernement du Canada à accroître, à un niveau adéquat et approprié correspondant à la croissance de la population des Premières Nations et à la demande de toutes les communautés de Premières Nations, le financement consacré au développement de la petite enfance ainsi qu'aux programmes d'éducation préscolaire et de services de garde, y compris au PAPA dans les réserves.
3. Enjoignent le Chef national d'exhorter le gouvernement du Canada à assurer une reddition de comptes et une transparence accrues en ce qui concerne les allocations du Budget de 2016 réservées au développement de la petite enfance ainsi qu'aux programmes d'éducation préscolaire et de services de garde, y compris au PAPA.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 8^e jour de décembre 2016 à Gatineau (Québec)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

115 – 2016
Page 3 de 3